

fabriques de l'archidiocèse de Québec. Les membres de l'association des messes sont donc dès à présent certains que leurs intentions seront fidèlement remplies, et que le saint sacrifice de la messe sera célébré à PERPÉTUITÉ *trois fois le jour* pour les associés vivants et décédés. Ils en ont la garantie dans le capital déjà perçu. Ils l'auront de plus dans toutes les sommes qu'elle recevra à l'avenir; car selon les statuts de l'œuvre, toutes les contributions des associés passées et futures, doivent former un capital, dont la rente doit être employée en premier lieu, à faire célébrer les messes de l'association. Ce n'est que l'excédant de cette rente qui sert à fonder des lits ou des pensions pour les malades, les vieillards, et les orphelins, dans l'hospice de St.-Joseph de la Délivrance à Lévis, aujourd'hui construit et dont l'ouverture a eu lieu dans le courant du mois d'août.

Maintenant à qui doit-on attribuer ce résultat qui surpasse toute espérance? En premier lieu sans doute à S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec, qui a érigé l'œuvre, l'a recommandée, et lui a obtenu du St.-Siège de si grandes faveurs spirituelles, ainsi qu'à ceux de NN. SS. les Evêques de la province ecclésiastique de Québec, qui lui ont donné leur approbation et l'ont hautement recommandée à leurs diocésains. En second lieu à Sa Sainteté N. S. Père le Pape Pie IX de sainte et glorieuse mémoire, qui l'a enrichie d'indulgences si nombreuses; et qui lui accordait sa bénédiction apostolique quelques mois seulement avant le jour où Dieu devait l'appeler à lui, pour ceindre sa tête au ciel de la couronne